

| | |
|---|--------------------------------------|
| Politique no : POL-DG-116 | Date d'émission : 1997-02-12 |
| Titre : Dons, pourboires et ventes | Date de révision : 2025-02-12 |

Source : Direction générale

Responsable de l'application : Direction générale et les gestionnaires

Destinataires : Le personnel, les bénévoles, les stagiaires, les contractuels et tous les partenaires internes et externes de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, du Centre de jour et des Résidences Le 1615 et Le 1625

Les résidents hébergés et les proches de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, les usagers du Centre de jour et les locataires des Résidences Le 1615 et Le 1625

1. Objectifs

- Éviter les conflits d'intérêts;
- Maintenir la confiance et la sécurité des usagers;
- Éviter à l'établissement d'endosser la qualité ou le prix des ventes entre résidents, locataires ou usagers du Centre de jour;
- Respecter le code d'éthique et la politique POL-DG-122 « Éthique et déontologie », en vigueur.

2. Politique

- En aucun cas, les employés, les bénévoles, les stagiaires, les contractuels et tous les partenaires internes ou externes n'acceptent, pour quelque motif que ce soit, un pourboire, un don ou un cadeau de la part des résidents, des locataires ou des usagers du Centre de jour;

- Une seule exception sera faite pour la période précédant la fête de reconnaissance des employés. Lors de cette période, la direction pourrait solliciter les proches par communiqué. Les personnes désirant offrir un présent seront invitées à offrir des cadeaux pouvant être partagés ou tirés au sort lors de la fête de la reconnaissance.
- Devant l'insistance, d'un résident, d'un locataire ou d'un usager ou de leurs proches à offrir un cadeau à un employé en particulier, la situation doit être dirigée vers le gestionnaire du secteur concerné. Le gestionnaire pourra démontrer une certaine flexibilité et jugera ces situations cas par cas, dans le meilleur intérêt des personnes concernées. Le principe de l'équité entre les personnes, les services et les quarts de travail devra être respecté.
- Les gestionnaires peuvent en tout temps inviter les proches à faire un don dédié à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, au Centre de jour et aux Résidences Le 1615 et Le 1625. Le don peut être effectué sur le site Internet de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay.
- De plus, le dépliant de don « In Memoriam » peut également être remis aux proches lorsqu'ils le demandent au moment du décès d'une personne aidée. (Annexe 2)
- En aucun cas, les employés, les bénévoles, les stagiaires, les contractuels et les partenaires internes et externes n'achètent des objets, des vêtements ou autres effets à des résidents, des locataires ou des usagers du Centre de jour;

Pour les achats effectués pour la clientèle, des mesures d'exception peuvent être mises en place par le gestionnaire dans le cas où un usager n'a pas de proche pouvant répondre à ce besoin (POL-PRO-DSC-201 Achat pour les résidents sans proches aidants).

- Les résidents, les locataires ou les usagers du Centre de jour désirant vendre des objets, des vêtements ou autres effets à leurs pairs ne seront pas autorisés à afficher ces offres de vente sur les babillards de la Résidence, des Résidences Le 1615 et Le 1625 ou du Centre de jour.
- Certains contractuels, partenaires internes et externes remettent sur une base exceptionnelle des cadeaux à l'établissement. Ces cadeaux font l'objet de tirage lors de la fête de la reconnaissance de employés ou sont partagés avec le personnel. Par exemple, une boîte de chocolat pourrait être offerte au personnel lors d'une rencontre ou une machine à café peut être installée dans la salle des employés. Ces mesures demeurent cependant très exceptionnelles.

3. Dons d'objets à l'établissement :

Les résidents, les locataires, les usagers du Centre de jour et/ou leurs proches ou leurs représentants peuvent, s'ils le souhaitent, offrir à l'établissement des objets personnels leur appartenant ou leur ayant appartenu.

Le gestionnaire concerné analyse la pertinence d'accepter ou non le don, selon les besoins de l'établissement.

Si le gestionnaire concerné accepte le don, il complète et signe conjointement le formulaire « *Don à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay d'objets personnels par un résident, un locataire, un aîné du Centre de jour et/ou par leurs proches ou leurs représentants* », avec le donateur. (Annexe 1)

Ce formulaire est classé au répertoire informatique des directions concernées.

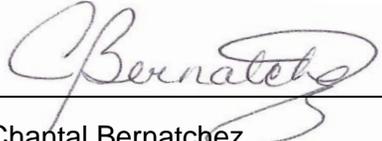
4. Références

Code d'éthique de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, 2023.

Site Internet de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay, section don.

Politique Éthique et déontologie de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, 2022.

Signé le 12 février 2025 par :
Date


Chantal Bernatchez
Directrice générale



**Don d'objets personnels par un résident, un locataire, un usager du Centre de jour
et/ou leurs proches ou leurs représentants
à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay**

J'atteste, par la présente, avoir donné à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, les objets personnels suivants appartenant ou ayant appartenu à :

Objets donnés : _____

Signature du résident, du locataire, de l'usager du Centre de jour, du proche ou du représentant :

Signature du gestionnaire

Date



Fondation
BERTHIAUME-DU TREMBLAY

DONS IN MEMORIAM

À la mémoire d'une personne proche
qui a reçu des soins à la Résidence
Berthiaume-Du Tremblay

Pour informations

514 382-8018
fondation@berthiaume-du-tremblay.com

1675, boulevard Gouin Est
Montréal (Québec) H2C 1C2

berthiaume-du-tremblay.com

Pour nous suivre



À la mémoire de



Contribuer
au bien vieillir
au Québec

Nom et prénom la personne défunte

Nom et prénom du donateur

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Courriel

Don en ligne

Rendez-vous à l'adresse : jedonneenligne.org/fondationberthiaumedutremblay

Don par chèque

Adressez votre chèque à l'ordre de : **Fondation Berthiaume-Du Tremblay**
1675, boulevard Gouin Est, Montréal (Québec) H2C 1C2

- Je désire recevoir un reçu officiel pour fins d'impôt
- Je vous prie de faire parvenir une carte aux proches de la personne défunte :

Nom et prénom de la personne à informer du don

Courriel

Adresse

Ville

Province

Code postal

- Je souhaite recevoir l'infolettre de la Fondation